

Paris, le 28 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture de la saison thermale 2019

Face aux enjeux de santé publique, l'activité thermale renforce son rôle grâce aux résultats prouvés de la médecine thermale et à son implication dans la recherche. Son bilan reste positif avec une **fréquentation des stations toujours importante** en 2018, une efficacité des soins encore mieux démontrée et des investissements ambitieux. Depuis quelques jours, les **89 stations thermales** et les **109 établissements thermaux** ouvrent leurs portes, accueillant les curistes pour une nouvelle saison.

- **L'ACTIVITE THERMALE**

- **Les chiffres de fréquentation**

En 2018, la bonne tenue de la fréquentation des stations thermales françaises perdure et atteint presque le seuil des 600.000 curistes. En effet, **598.931 curistes** assurés sociaux ont suivi une cure thermale, ce qui représente une progression de **plus de 25% depuis 2008**. Le nombre de journées de soins dépasse les 10 millions pour l'année.

Ces résultats témoignent d'une évolution du regard des médecins sur le thermalisme qui le prescrivent plus facilement à leurs patients, notamment du fait des résultats encourageants de la recherche thermale.

- **Les tendances des orientations thérapeutiques**

La rhumatologie reste la première orientation thérapeutique et concerne 79% des prescriptions. Viennent ensuite le traitement des voies respiratoires et la phlébologie, de l'appareil digestif et la dermatologie. Concernant le thermalisme pédiatrique, la désaffection des enfants se poursuit en raison notamment de la diminution de l'offre d'accueil spécialisée (Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire).

La reconquête des enfants se fera peut-être grâce à une innovation introduite dans la convention thermale qui lie les professionnels et l'UNCAM : la possibilité de fractionner la durée de la cure de 18 jours en deux séquences, ce qui la rendra désormais accessible en dehors des vacances d'été, si cette expérimentation s'avère conclusive. Une étude de réceptivité à cette nouvelle modalité de cure a été menée en 2016 avec un accueil positif de la part des parents. **Une étude de fractionnement de la cure pour les enfants sera lancée en collaboration avec la CNAM au cours de cette saison.**

- **L'ACTUALITE DE LA MEDECINE THERMALE**

- **La restructuration des branches professionnelles**

Le processus de restructuration des branches professionnelles s'est accéléré avec la loi Travail du 8 août 2016. L'objectif est de réduire les quelque 680 branches à 200 à l'horizon d'août 2019, notamment sur le fondement de leur effectif. La branche du thermalisme est donc amenée à se rapprocher d'une autre branche, avec la détermination de conserver son identité et son ancrage dans le domaine de la santé. En faisant le choix de la **branche de l'Hospitalisation Privée**, forte de 260 000 salariés, la branche du thermalisme entend ainsi **consolider son rôle d'acteur de la santé**, et affirmer **sa place unique**, complémentaire des structures hospitalières, **dans la prise en charge des maladies chroniques**.

- **La Charte du curiste**

La Charte du Curiste, définissant ses droits, ses obligations et ses devoirs, sera mise en place dès le printemps et complétée par une **enquête de satisfaction annuelle**, réalisée auprès des établissements thermaux. La charte s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité mise en place aujourd'hui dans les établissements de santé.

- **LA RECHERCHE THERMALE**

Aujourd'hui, l'exploration des **nouveaux champs de compétence et des nouveaux formats de cure prend une place croissante ; cette approche concerne la prévention, la participation aux soins de suite, l'accompagnement du vieillissement, la participation à la production de données de santé publique**.

Les études cliniques qui illustrent le SMR (Service Médical Rendu) ou le SMER (Service Médico-Économique Rendu) par la cure thermale se poursuivent. A ce jour **18 études cliniques** ont été menées à leur terme : 11 sont publiées (2 277 patients enrôlés) dans des revues internationales de langue anglaise avec facteur d'impact (16 publications au total) et 7 sont en cours de publication ou de traitement des données (1 427 patients).

L'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale), continue sa campagne de recherche et y consacre chaque année 1 million d'euros. Elle devrait pouvoir présenter, dans les mois qui viennent, les résultats de plusieurs études notamment dans le domaine de la rhumatologie

- **LES INVESTISSEMENTS DANS LES STATIONS THERMALES**

Depuis plusieurs années, les stations thermales réalisent de nombreux investissements qui répondent aux objectifs de santé publique et attestent du dynamisme du secteur. Ils se répartissent entre les forages, la protection de la ressource, la rénovation, l'extension des thermes, les équipements thermaux et les installations dédiées au bien-être ainsi que l'hébergement.

Entre 2016 et 2021, le montant estimé des investissements des stations thermales s'élève à 825M€.

- La Compagnie Lebon a repris la station d'Allevard en Isère, en cours de rénovation.
 - Le groupe L'Oréal qui aujourd'hui exploite les Thermes de Saint-Gervais-les-Bains, a également acquis les Thermes de La Roche-Posay,
 - France Thermes à Châtel-Guyon a lancé un chantier de 32 M€ pour la création d'un resort thermal accompagné par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ouvrira en 2020.
 - A Saint-Amand-les-Eaux, plus de 8 M€ seront consacrés à la transformation et à la rénovation des thermes.

- Vals-les-Bains, station dédiée à la prise en charge des troubles du métabolisme dont celle du diabète de type 2, a lancé la rénovation et l'extension des thermes – montant des travaux : 12 M€. L'établissement ardéchois voisin de Neyrac a lui aussi engagé un important chantier de consolidation de son offre de soins - montant des travaux : 8 M€.
- Le syndicat d'exploitation des Thermes de Digne-les-Bains a annoncé le début des travaux de création d'un vaste espace aqualudique – montant des travaux : 6 M€.
- A l'horizon 2022, l'agglomération de Nancy inaugurera au cœur de la ville les anciens thermes fermés depuis un siècle qui deviendront le Grand Nancy Thermal – montant des travaux : 55 M€.
- D'autres projets d'envergure sont en phase de conception, en particulier à Rochefort (construction d'un nouvel établissement thermal) et à Saint-Jean d'Angély (ouverture d'une nouvelle station thermale).

• LA PROFESSIONNALISATION DES METIERS DE LA BRANCHE

La reconnaissance en 2011 par le Registre National des Certifications Professionnelles (Ministère du Travail) du certificat de qualification professionnelle (CQP) Agent thermal a été une étape importante vers la montée en compétences et en qualifications des agents de soins. Cette professionnalisation des personnels est un enjeu majeur d'une profession qui souhaite affirmer son rôle d'acteur du système de soins. Aujourd'hui, les quelque 5 000 agents thermaux ont la possibilité d'acquérir une qualification opérationnelle reconnue, soit par la voie de la formation continue, soit par la VAE (validation des acquis de l'expérience). Depuis 2012, une quinzaine d'organismes de formation agréés par la branche ont formé les premières promotions d'agents thermaux titulaires du CQP, devenu Titre professionnel en 2017. A ce jour, plus de **1 600 candidats ont été diplômés**.

• LA CAMPAGNE 2019

La campagne de communication se poursuivra en 2019, notamment en télévision avec le spot TV du CNETH, diffusé principalement sur les chaînes du réseau **France Télévisions**.

Tout au long de l'année, les curistes sont également au cœur de l'animation des réseaux sociaux de la médecine thermale.

En premier lieu sur sa page Facebook officielle www.facebook.com/medecinethermale qui rassemble aujourd'hui une communauté active de près de 9 000 personnes. Les équipes de la médecine thermale mettent un point d'honneur à répondre aux questions des curistes, curistes potentiels ou membres du corps médical et à partager chaque jour les actualités des stations thermales mais également des associations de patients ou des contenus médicaux en lien avec les pathologies prises en charge par la crénothérapie.

Si les curistes sont les premiers destinataires, les médecins sont également au cœur de la campagne : sensibilisés via une campagne digitale sur les principaux sites spécialisés, avec des messages réfutant les idées reçues concernant la médecine thermale ; ils recevront cette année 2 magazines de 24 pages d'informations médicales sur la crénothérapie. Tous les numéros sont à retrouver sur le site www.medecinethermale.fr.

Cette année, le site www.medecinethermale.fr fait peau neuve. Sa nouvelle version se présente comme un outil d'information et d'accompagnement de la prise en charge pour les curistes et les professionnels de santé. La priorité est donnée à l'expérience utilisateur : recherche de station, navigation, informations pratiques et pédagogiques... Tout a été repensé et conçu pour répondre encore mieux aux besoins des curistes tout en s'adaptant à leurs nouveaux usages. De plus en plus nombreux à vouloir se renseigner, les médecins bénéficient d'un espace qui leur est dédié avec des

informations scientifiques et médicales. De nouvelles fonctionnalités viendront enrichir ce nouveau site durant l'année.

• LE CALENDRIER DE LA MEDECINE THERMALE

Le Conseil National des Établissements Thermaux participera à différents événements :

- **9/10 mars** : Congrès ITB, *Berlin*
- **30/31 mars** : Pharmagora, *Paris*
- **3/4 octobre** : Les Journées nationales de Médecine générale, *Paris - La Défense*
- **10/11 octobre** : Les Entretiens de Bichat, *Paris*

• LES CHIFFRES CLES DU THERMALISME

- **89** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **109** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de **10 millions** de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- **Près de 600 000** curistes ont séjourné en moyenne **18** jours dans les stations thermales françaises en 2018.
- **100 000** emplois directs, indirects ou induits dépendent du thermalisme.
- Depuis 2004, **plus de 13 millions** d'euros ont été consacrés à la recherche thermique.
- **1,3 milliard** d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermique.
- **10% à 25%** du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : **825 millions** d'euros sont prévus d'ici 2021.
- Le PIB thermal représente plus de **520 millions** d'euros dont **44%** reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermique représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est de seulement **0,15%** de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Etablissements Thermaux) regroupe la totalité des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermique. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

Contact presse

Service Compris

Bertrand de Tilleul - bdetilleul@service-compris.com - +33 (0)6 10 34 60 46